







Forum annuel des jeunes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel
Thème : "Autonomiser les jeunes femmes et hommes par une éducation de qualité, un
travail décent et des solutions innovantes afin de rendre la prévention des conflits plus
efficace pour soutenir la paix et la sécurité dans la région.

Ocean Science Centre, Mindelo, São Vicente Island, Cabo Verde, 13-15 juillet 2023

APPEL A L'ACTION DE MINDELO POUR L'AUTONOMISATION DES JEUNES FEMMES ET JEUNES HOMMES EN VUE DE SOUTENIR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SAHEL

Nous, plus de 100 jeunes femmes et hommes de 17 pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, participants au Forum annuel des jeunes d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, organisé par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) en partenariat avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le gouvernement de la République du Cabo Verde, en collaboration avec toutes les entités onusiennes de la région,

Réunis à Mindelo (île de Sao Vicente au Cabo Verde), du 13 au 15 juillet 2023 autour du thème : « Autonomisation des jeunes femmes et hommes à travers une éducation de qualité, un travail décent et des solutions innovantes pour rendre la prévention des conflits plus efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région »,

CONVAINCUS des nobles objectifs de l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité, fondamentalement soutenus par les Résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, invitant les Etats membres à prendre les mesures nécessaires et appropriées pour protéger les jeunes femmes et les jeunes hommes, et pour promouvoir et accroître leur participation à tous les mécanismes et processus de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de prise de décision,

CONSIDERANT les acquis juridiques et normatifs régionaux et nationaux en faveur de la jeunesse, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007), la Charte africaine de la jeunesse (2006), le Protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (2002), le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de la CEDEAO (1999), ainsi que les différentes législations nationales garantissant la sécurité et la représentativité des jeunes femmes et des jeunes hommes,

RECONNAISSANT les efforts déployés pour traduire en actes les différents engagements internationaux, régionaux et nationaux à travers, entre autres, la Stratégie jeunesse 2030 des Nations unies (2018), le Cadre continental pour la









jeunesse, la paix et la sécurité (2020-2029), la Politique jeunesse et le Plan d'action stratégique de la CEDEAO (2021-2030) et les différents politiques et programmes nationaux de jeunesse, et des nombreux défis à relever,

EXPRIMANT notre satisfaction quant à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action nigérian pour la jeunesse, la paix et la sécurité, qui vise à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures,

CONSCIENTS du fait que l'éducation en Afrique de l'Ouest et au Sahel est marquée par des taux élevés d'exclusion, la persistance de l'inégalité entre les sexes, les filles étant plus susceptibles de ne pas être scolarisées et les garçons étant confrontés à des taux d'achèvement plus faibles dans quelques pays, un retard dans la qualité de l'éducation, affectant la littératie, la numératie et les compétences nécessaires à l'emploi et au développement durable,

CONSCIENTS que dans plusieurs États du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les jeunes femmes sont confrontées à des défis et à des vulnérabilités uniques et à des violations de leurs droits fondamentaux, alors qu'elles possèdent aussi un immense potentiel pour contribuer aux efforts de consolidation de la paix et de résolution des conflits,

RECONNAISSONS fermement l'importance de prévenir les jeunes des conflits par la loi tout en liant l'éducation et le marché du travail et en renforçant l'égalité d'accès aux opportunités éducatives, professionnelles et de formation pour les jeunes femmes et les jeunes hommes afin qu'ils puissent accéder à un travail décent, nous :

- 1. RÉAFFIRMONS notre engagement à l'égard du contenu de l'appel à l'action d'Abuja de décembre 2021 lors du Forum annuel de la jeunesse pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel,
- 2. DEMANDONS à tous les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel de collaborer rapidement avec les jeunes et la société civile pour la prévention de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de la violence des gangs et de l'accès aux armes légères et de petit calibre, afin d'assurer un avenir meilleur et un développement durable profitable à tous sans exclusion;
- 3. LANCONS un plaidoyer urgent auprès des gouvernements de chaque pays de la sous-région pour qu'ils suivent l'exemple du Nigeria dans l'appropriation et la domestication des Résolutions 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et suivantes en adoptant et en finançant la mise en œuvre des plans d'action sur lesdites résolutions ;
- 4. ENCOURAGEONS tous les gouvernements à assurer le développement de systèmes de quotas fonctionnels et durables pour la représentation des jeunes femmes et hommes dans la prise de décision à tous les niveaux, et à renforcer









l'application de mesures qui tiennent compte de leurs intérêts et de leur engagement actif dans les organes intergouvernementaux.

Et nous demandons ce qui suit :

Les jeunes femmes et hommes et l'éducation de qualité :

- 5. Améliorer le statut de la profession d'enseignant : revoir la formation des enseignants, renforcer les capacités et mettre l'accent sur une formation plus qualitative, ainsi que garantir de meilleures conditions de vie pour les enseignants (en termes de salaire, de sécurité sociale, de politiques de rotation dans la région, etc.),
- 6. Faciliter l'accès à l'école en exonérant tous les frais de scolarité, en aidant les familles à payer les autres coûts liés à la scolarisation en subventionnant les fournitures scolaires (notamment le matériel d'apprentissage, souvent très coûteux), et en rapprochant les écoles des apprenants, ce qui contribuera également à garantir leur sécurité,
- 7. Former les enseignants et les apprenants à l'utilisation des outils numériques (connaissance et maîtrise) et ainsi déconstruire les idées reçues sur le numérique, mais aussi sur l'intelligence artificielle ; promouvoir leur utilisation comme support d'apprentissage et de transfert de connaissances plutôt que comme moyen de tricherie,
- 8. Développer l'alphabétisation et l'accès à des programmes gratuits d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) en mettant l'accent sur les compétences pour le travail et l'employabilité, y compris en tant que seconde chance pour les jeunes qui n'ont jamais accédé à l'éducation formelle ou qui l'ont abandonnée, ou pour les jeunes en conflit avec la loi qui ont été emprisonnés et qui méritent un second changement dans la société,
- 9. Accroître la résilience des systèmes scolaires grâce aux technologies numériques et autres technologies de l'information et de la communication face aux conflits, à l'augmentation du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi qu'aux épidémies et autres catastrophes,
- 10. Inclure l'apprentissage socio-émotionnel et les compétences nécessaires à la vie courante dans l'apprentissage de base, au même titre que la lecture, l'écriture et le calcul, afin de préparer les jeunes à répondre à leurs propres besoins sociaux, professionnels et personnels et à relever des défis tels que les conflits, la violence, y compris la violence fondée sur le sexe, les inégalités entre les sexes et les questions de santé sexuelle et génésique,









11. Adopter des systèmes d'e-santé abordables - y compris l'e-socio et le soutien psychologique pour les jeunes adultes consommateurs de drogues en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Les jeunes femmes et hommes et l'accès au travail décent

- 12. Les politiques et les programmes relatifs à l'emploi des jeunes doivent, avant tout, évaluer le potentiel de l'emploi productif des jeunes. Cela nécessite un processus de dialogue avec les jeunes pour identifier les domaines critiques en matière d'opportunités et de potentiel d'emploi des jeunes,
- 13. Développer des cadres politiques favorables à l'emploi des jeunes qui intègrent les objectifs d'emploi des jeunes dans les différents secteurs. En intégrant les objectifs d'emploi des jeunes dans tous les ministères, agences et initiatives sectorielles, ce cadre encourage l'institutionnalisation de mesures en faveur de l'emploi dans les politiques économiques et les processus budgétaires, dans le but commun de créer des opportunités d'emploi plus nombreuses et de meilleure qualité pour les jeunes,
- 14. Les pays sont invités à identifier et à renforcer les secteurs ayant un fort effet multiplicateur sur l'emploi, qu'il s'agisse de secteurs traditionnels comme l'agriculture ou de secteurs émergents comme les économies verte, bleue, orange et numérique. Par le biais d'un processus de dialogue social incluant les jeunes, qui permet aux décideurs politiques de comprendre, de prendre en compte et d'utiliser les exigences spécifiques des secteurs et des entreprises afin d'obtenir des avantages comparatifs,
- 15.Un effort concerté des gouvernements, des entités du secteur privé et des partenaires sociaux, ainsi que des partenaires de développement, pour cultiver un environnement propice à l'investissement privé dans les entreprises qui emploient principalement des jeunes ou qui sont dirigées par de jeunes entrepreneurs. Cet objectif peut être atteint grâce à une combinaison d'incitations telles que des allègements fiscaux, des subventions ou des conditions de prêt préférentielles, ainsi qu'à des initiatives apportant un soutien direct aux jeunes entrepreneurs,
- 16.Les gouvernements, en collaboration avec les acteurs internationaux du développement, de placer l'emploi des jeunes au centre de leurs stratégies et politiques d'investissement public. Cela inclut l'utilisation de politiques de marchés publics pour favoriser les entreprises qui promeuvent l'emploi des jeunes et la mise en œuvre de programmes publics d'emploi (PEP) qui créent directement des opportunités d'emploi pour les jeunes,
- 17. Promouvoir l'émergence de jeunes agriculteurs et leur implication dans l'agroindustrie et la transformation des produits agricoles (y compris la transformation des produits agricoles) ainsi que dans les jeunes entrepreneurs qui stimulent l'économie bleue (y compris la transformation locale des déchets









de poisson pour produire des produits cosmétiques et/ou des engrais) tout en créant une chaîne de valeur stratégique en Afrique de l'Ouest et au Sahel qui peut couvrir les besoins en emploi d'une population croissante de jeunes qui ont besoin de trouver des moyens de subsistance durables en 2023-2030,

- 18. Promouvoir la consommation locale par des messages ciblés sur les réseaux sociaux afin d'encourager la production locale et la transformation des produits locaux,
- 19. Le développement de l'infrastructure numérique et de transport pour les jeunes afin d'assurer leur connectivité et leur accès aux opportunités de l'AfCFTA,
- 20. L'accès à l'information sur le marché du travail, en particulier dans les zones rurales, en décentralisant les services de l'emploi,
- 21. La promotion du dialogue sur l'emploi et la mise en place de programmes de mentorat et de coaching pour les jeunes entrepreneurs.

Urgence pour les jeunes femmes : leadership dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité dans l'Ouest et le Sahel

- 22. Renforcer les programmes de réhabilitation, de réintégration, de soutien à long terme et d'investissement,
- 23. Sensibiliser les parties prenantes à l'importance du partenariat et du travail avec les jeunes femmes pour promouvoir la paix et la sécurité, en accordant une attention particulière à la violence fondée sur le genre et à la santé et aux droits génésiques dans le contexte de la paix et de la sécurité,
- 24. Soutenir les programmes déjà mis en œuvre conjointement par le système des Nations unies pour le développement et les États membres régionaux visant à accroître le rôle des femmes dans les secteurs de la justice, de l'application de la loi ou de l'armée,
- 25. Soutenir les programmes d'appui déjà mis en œuvre conjointement par le système des Nations unies pour le développement, des États membres régionaux et des organisations de la société civile visant à accroître le rôle des femmes chefs religieux en tant qu'avocates principales pour la résolution pacifique des conflits dans la communauté comme le programme "mourchidates" dans la République islamique de Mauritanie.

Jeunesse et innovation, questions climatiques et solutions adaptatives

26. Renforcer l'adaptation et la résilience au changement climatique par des mesures audacieuses de conservation et de préservation de l'environnement pour faire face aux conséquences désastreuses de la spirale des conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources naturelles rares, qui compromettent la coexistence pacifique des communautés, déplacent les









populations, aggravent l'insécurité humaine, en particulier dans les rangs les plus vulnérables, y compris les jeunes femmes et les jeunes hommes, et augmentent l'incertitude sur les perspectives d'avenir à des niveaux sans précédent,

27. Soutenir le développement de l'économie numérique et la promotion de l'entreprenariat des jeunes, ainsi que d'établir ou de renforcer les mécanismes d'accès à l'investissement et au financement pour les jeunes entreprises afin de lutter contre la migration forcée et la fuite des cerveaux.

Prévention et gestion des conflits et participation aux processus de paix

- 28. Renforcer les capacités des jeunes femmes et des jeunes hommes en matière de techniques de médiation et de négociation,
- 29. Soutenir et promouvoir le plaidoyer auprès des institutions nationales, régionales et internationales pour l'inclusion de jeunes femmes et hommes médiateurs, y compris les médiateurs communautaires dans les missions de médiation officielles,
- 30. Soutenir et promouvoir l'engagement des jeunes et la représentation des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les négociations et les pourparlers de paix,
- 31. Enrôler des programmes d'autonomisation pour les jeunes femmes et les jeunes hommes afin qu'ils développent leurs compétences et leur autonomie pour contribuer à la construction et au développement de la nation,
- 32. Renforcer les réponses apportées par les jeunes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme,

Mise en œuvre de l'agenda pour la jeunesse, la paix et la sécurité

- 33.UNOWAS et ses partenaires doivent développer une plateforme en ligne/portail électronique qui fournira des connaissances pratiques et des leçons aux jeunes femmes et hommes, permettra aux jeunes de participer à des forums et à des dialogues intergénérationnels, d'en apprendre davantage sur la mise en œuvre de l'agenda des jeunes, de la paix et de la sécurité et sur la manière de le localiser dans les communautés locales.
- 34. Les États et leurs partenaires doivent s'attaquer efficacement et systématiquement à l'extrémisme violent menant au terrorisme dans la région en faisant participer les jeunes femmes et les jeunes hommes tout en assurant leur protection et leur résilience face aux offres des groupes extrémistes et aux conséquences désastreuses de ce phénomène sur la sécurité humaine.

Général

35.SOLLICITER de la part des partenaires techniques et financiers et des philanthropes une attention accrue aux questions de jeunesse liée à leur soutien









et accompagnement des Etats et des organisations de jeunesse au service du développement et de l'employabilité ainsi que de la préservation de la sécurité et de la paix dans la sous-région ouest-africaine et sahélienne ;

36. **EXHORTONS** tous les jeunes femmes et hommes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à mutualiser leurs forces, leurs efforts, leurs compétences et leur savoir-faire afin de contribuer de manière concertée et synergique à l'instauration d'un climat de paix et de sérénité et à l'édification de communautés économiquement et socialement fortes.

Responsabilité

- 37.UNOWAS devrait développer et mettre en œuvre un plan de travail limité dans le temps pour assurer la diffusion de l'appel à l'action de Mindelo auprès des gouvernements nationaux et des parties prenantes, promouvoir des activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès des gouvernements nationaux, des jeunes et des parties prenantes pour promouvoir l'appel à l'action, ainsi qu'inclure des éléments pour collecter des données, suivre et rendre compte des progrès réalisés.
- 38. Le Gouvernement de la République du Cabo Verde à travers le Ministre de la Jeunesse et des Sports sera chargé de porter cet Appel à l'Action à l'attention de tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel afin de les engager tous pour une mise en œuvre effective des recommandations formulées par les participants du 3ème forum annuel de la jeunesse.

Fait à Mindelo, sur l'île de Sao Vicente, Cabo Verde, le 14 juillet 2023.